

## À la une

### Les sanctions des atteintes au secret professionnel de l'avocat

étude par Haritini MATSOPOULOU

*Les juridictions pénales réservent un champ d'application limité aux nullités susceptibles d'être prononcées en cas de saisie de correspondances entre avocats et clients. Malgré la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, cette jurisprudence pourrait être maintenue.*



© Patryssia\_AdobeStock

## Actualité

### Crise de la justice, indépendance du parquet : François Molins en appelle au courage du politique

focus

## Technique

### L'obligation de communiquer le moyen relevé d'office dans la jurisprudence du Conseil d'État

étude par Marc HEINIS

## Jurisprudence

### Censure des réquisitions de données de connexion en enquête préliminaire : la plus « européenne » des QPC

note par Baptiste DALIGAUD  
sous Cons. const., QPC, 3 déc. 2021

### La notion de résidence habituelle dans le divorce européen

note par Élisabeth VIGANOTTI  
sous CJUE, 3<sup>e</sup> ch., 25 nov. 2021

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Professeure agrégée à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Marilyn GUEZ, Nicolas HOFFSCHIR, Lucie MAYER, Vincent ORIF et Vincent ÉGÉA



# Plaider convaincre

➔ **SAMEDI 5 MARS 2022**

9H00-17H00

Maison de l'Amérique latine (Paris 7<sup>e</sup>)

Formation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND**, **François SAINT-PIERRE** et **Marie BURGUBURU**,  
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale.

## PROGRAMME

08H45 Accueil des participants

09h00 Début de la formation

### LA PÉDAGOGIE, CLEF DE L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

**Philippe Bonfils**, avocat à Marseille, professeur en droit privé  
et sciences criminelles à Aix-Marseille Université

### QUE SIGNIFIE « PLAIDER CLASSIQUE » ?

### QUE CONSERVER DE LA « PLAIDOIRIE D'AUTREFOIS » ?

**Marie Alix Canu-Bernard**, avocate à Paris

### PLAIDER DEVANT UNE COUR D'ASSISES, MÊME EN DROIT

**Roksana Naserzadeh**, avocate à Lyon

12H15 Questions de la salle

12h30-14h00 Cocktail déjeunatoire

### CONVAINCRE PAR ÉCRIT

**Capucine Lanta de Berard**, avocate à Paris

### L'AVOCAT MILITANT

**Raphaël Kempf**, avocat à Paris

### VU ET ENTENDU PAR LE JUGE

**Ulrika Delaunay-Weiss**, première vice-présidente au tribunal  
judiciaire de Nanterre

16H45 Questions de la salle

17H00 Fin

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser les différentes manières de présenter une argumentation écrite selon les procédures et les moments de celles-ci
- Se perfectionner dans la rédaction d'une argumentation
- Connaître tous les styles de plaidoirie jusqu'aux spécificités de la plaidoirie militante
- Améliorer sa pratique de la plaidoirie

## PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

Prérequis : aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 5 mars.

Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

TARIF JOURNÉE : 375 € HT (soit 450 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lEXT.SO/nu-gPS>

Date limite d'inscription : vendredi 4 mars 2022 à 12h

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz

claire.lorentz@lEXTENSO.FR | 01 40 93 40 81



Validez 7H de formation  
auprès du CNB !



Les formations Lextenso  
sont certifiées Datadock

**Qualiopi**  
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez

**Rédaction :**  
Tél. : 01 40 93 40 00  
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

**Abonnements :**  
Tél. : 01 40 93 40 40  
Courriel : abonnements@lextenso.fr

**Publicité :** benoit.favre@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 68

**Tarifs 2022**  
\* Prix TTC au n° : 20 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 540,11 € TTC  
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC  
Journal, recueil + table : 723,89 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 609 €  
Journal, recueil + table : 819 €

**Internet :** gazette-du-palais.fr  
**Twitter :** @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution  
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,  
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits aux Pays-Bas (couverture, 0% de fibres  
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),  
issus de forêts gérées durablement ;  
impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 173 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.  
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

## Actualité

- GPL430y7 ■ Crise de la justice, indépendance du parquet : François Molins en appelle au courage du politique 5
- GPL431a4 ■ Trois jours de télétravail dans les juridictions : mission impossible ? 7
- GPL430s5 ■ Avocats et rémunération d'apport d'affaires, un sujet toujours d'actualité 8
- GPL430y6 ■ « Ce n'est pas inné d'être bâtonnier »  
entretien avec Jean-Raphaël FERNANDEZ 10


## Doctrine

- GPL431c6 ■ Les sanctions des atteintes au secret professionnel de l'avocat  
étude par Haritini MATSPOULOU 11

## Technique

- GPL431a0 ■ L'obligation de communiquer le moyen relevé d'office  
dans la jurisprudence du Conseil d'État  
étude par Marc HEINIS 15

## Jurisprudence

- GPL430y2 ■ Censure des réquisitions de données de connexion  
en enquête préliminaire : la plus « européenne » des QPC  
note par Baptiste DALIGAUX sous Cons. const., QPC, 3 déc. 2021 19
- GPL431a2 ■ La notion de résidence habituelle dans le divorce européen  
note par Éliisa VIGANOTTI sous CJUE, 3<sup>e</sup> ch., 25 nov. 2021 23
- GPL430j2 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la responsabilité civile  
sous la direction scientifique de Julie TRAUILLÉ  
avec la collaboration de Marie DUGUÉ, Stéphane GERRY-VERNIÈRES  
et Vincent MAZEAUD <http://lext.so/GPL430j2>  26
- GPL430l7 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 26
- GPL430n4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL431e6 ■ Andréanne Sacaze, bâtonnière d'Orléans 34

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

Sous la responsabilité scientifique de  
Soraya AMRANI-MEKKI

35